

DÉCISION N° 611 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST, Conseiller Délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer au 25^e Congrès du Réseau vélo et marche, dans le cadre des Rencontres Nationales du Transport Public, qui se déroulera du 4 au 6 novembre 2025 à Orléans.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 11 4 OCT. 2025

Le Président

A blue ink signature of François Grosdidier, consisting of a stylized 'F' and 'G' followed by a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251014-Decis611-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

